

**LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION**

LILLE. 104, Rue de Paris  
PARIS. 43, Bd Malesherbes

JOURNAL D'INFORMATION

# L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAU: ROUBAIX 1244p. 331-17  
45, rue de la Gare, 45  
TOURCOING 1244p. 3-65  
3, rue Fidèle Labrousse

DIRECTRICE: M<sup>me</sup> Eug. GUILLAUME.

## Le referendum scolaire du 20 Janvier 1935

**LES VOTES DU NORD SERAIENT FAVORABLES A L'AVANCEMENT DE LA DATE DES VACANCES SCOLAIRES, ALORS QUE CEUX DU MIDI S'Y OPPOSERAIENT**

Un de nos collaborateurs va vous présenter, en trois articles, un problème de réelle importance: la question de l'avancement ou du maintien de la date des grandes vacances scolaires, sujet sur lequel les parents des écoliers et écolières de France ont été appelés à se prononcer dans un referendum qui prendra fin le 20 Janvier, dans dimanche prochain.

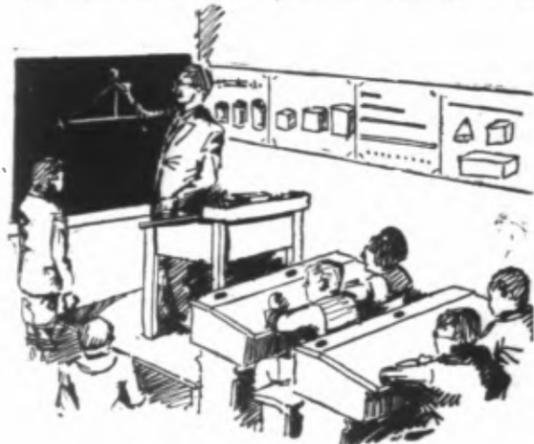
Après avoir indiqué comment l'idée de ce referendum a pris naissance, comment il se passe en ce moment, et quels grands courants d'opinion se manifestent à cette occasion, dans le NORD d'une part et dans le MIDI d'autre part, notre collaborateur expose, en toute indépendance d'esprit, les résultats de son enquête auprès des instituteurs, des institutrices, des parents et des écoliers eux-mêmes.

Les résultats seront connus dans quelques jours.

Ce sera, en effet, à ce moment qu'auront été collationnées toutes les réponses des 23 sections parisiennes et des 248 sections provinciales de la Fédération des Associations de Parents d'élèves.

Le Docteur LONSAINGBON, président de la Fédération, et le Docteur Ed. FRITTEAU, secrétaire-général, nous ont dit:

— L'idée du referendum est venue à la suite d'une interpellation de M. CORNU, député des Côtes-du-Nord. M. MAL-



LA LEÇON DE GEOMETRIE

La LARME, ministre de l'Education Nationale, lui avait alors répondu qu'il semblait absolument indispensable de prendre l'avis des parents à ce sujet.

### La position de la Fédération

Il est nécessaire de noter que la Fédération des Associations de Parents d'élèves est absolument neutre dans le débat en cours. Elle ne joue que le rôle d'un agent de transmission entre les parents d'élèves et l'Administration centrale des écoles secondaires.

JACBERO

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Il est nécessaire de noter que la Fédération des Associations de Parents d'élèves est absolument neutre dans le débat en cours. Elle ne joue que le rôle d'un agent de transmission entre les parents d'élèves et l'Administration centrale des écoles secondaires.

JACBERO

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

### Referendum

On sait que, depuis trente ans environ, se pose le problème suivant: Faut-il avancer ou non la date des grandes vacances scolaires?

C'est en vue d'apporter une solution définitive à ce problème que la Fédération des Associations de Parents d'élèves, fondée en 1903, et qui a pour président d'honneur le D<sup>r</sup> GALLOIS, a décidé de faire voter, à ce sujet, les parents des élèves.

La Fédération compte 58 000 chefs de famille. On peut donc considérer qu'il s'agit là d'un véritable referendum dont

Lire, en cinquième page, la suite de la liste des gagnants de notre « Grand Concours de la Profession Préférée ».

## LA PLUS PETITE VOITURE DE COURSE



C'est Américain, non content de réaliser l'une des plus petites automobiles du monde la dotée d'un moteur de course qui lui permet d'atteindre 130 milles à l'heure.

Lire, en septième page: LE RÉVEIL AUTOMOBILE

## LE RETOUR DE LA SARRE AU REICH

### LA PRÉCIEUSE "Pour sa part, l'Allemagne ne troublera jamais la paix" a affirmé le Chancelier Hitler

Lorsqu'il apprit le résultat du plébiscite de la Sarre, M. P.-E. FLANDIN rappela qu'il avait déjà déclaré que le règlement de cette question se servirait de précieuse expérience dans les rapports franco-allemands. On ne saurait mieux dire, car de l'attitude de l'Allemagne dépendra non seulement le sort futur des relations entre elle et nous, mais encore toute l'orientation de la politique européenne.

Pour la France, dès la proclamation du résultat du vote des Sarrois, une première expérience était faite, à savoir que la Sarre était allemande, bien allemande, rien qu'allemande. Ce qui ne veut pas dire hitlérienne. En effet, c'est l' sentiment national qui a dominé, qui a primé toutes les autres considérations. Sans doute, parmi les voix qui se sont prononcées en faveur du retour su-

La presse d'Outre-Rhin reconnaît que les déclarations faites à Genève par M. Pierre Laval sont une manifestation de la volonté d'entente du Gouvernement français

L'opinion allemande et les milieux officiels ont accueilli avec la plus vive satisfaction la décision du Conseil de la Société des Nations au sujet de la Sarre. La nouvelle a été connue du public



L'exode des réfugiés a commencé en territoire sarrois. Voici devant le Consulat français à SARREBRUCK, les émigrés faisant la queue pour obtenir leur passeport.

Reich, il en est un certain nombre qui fussent peut-être portées sur le main-tien du statu-quo, si une réelle pression ne s'était pas exercée, mais on peut être assuré qu'aucuns d'entre elles n'ont été anti-allemandes.

Frédéric LAGRANGE

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

maintenant la bonne volonté du gouvernement français.

La presse espère avec les milieux politiques que la décision de Genève influera favorablement sur les conversations prochaines et sur les problèmes qui doivent être réglés jusqu'au 15 février.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

## AU CONSEIL DES MINISTRES D'HIER MATIN

### LE GENERAL GAMELIN A ÉTÉ NOMMÉ GÉNÉRALISSIME en remplacement du Général Weygand

IL SERA SECONDÉ, DANS SES FONCTIONS DE COMMANDANT EN CHEF, PAR LES GÉNÉRAUX GEORGES ET COLSON QUI PRENDRAIENT, EN CAS DE MOBILISATION, LES TITRES RESPECTIFS DE MAJOR GÉNÉRAL & DE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

En l'absence de M. Pierre Laval, retenu à Genève au Conseil de la Société des Nations, M. P.-E. Flandin, président du Conseil, a exposé l'état des dispositions prises et les négociations ouvertes à la suite du plébiscite de la Sarre.

Le Conseil des ministres a approuvé, sur la proposition du ministre de la Guerre, un décret réorganisant le

chef d'état-major général de l'armée, laisse au chef désigné pour commander nos armées en temps de guerre le soin de diriger lui-même la préparation de leur mobilisation.

La loi du 28 septembre 1927 ne permettant pas au vice-président du Conseil supérieur de la Guerre de rester en fonctions après soixante-huit ans, le général Weygand est remplacé par le général Gamelin, chef d'état-major général de l'armée, qui, d'après les nou-

ses fonctions de commandant désigné des armées en campagne, par le général Georges, membre du Conseil supérieur de la guerre, qui prendrait, à la mobilisation, le titre de major général et, dans ses fonctions de chef d'état-major général, par le général Colson, premier sous-chef d'état-major général, qui prendrait le titre de chef d'état-major de l'armée.

Le Conseil a en outre approuvé la désignation comme membres du Conseil supérieur de la guerre, pour combler les



Le Général GAMELIN



Le Général GEORGES



Le Général COLSON

Conseil supérieur de la Guerre et l'état-major général de l'armée. Ce décret, en rétablissant le principe du fusionnement des fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et de

velles dispositions, cumulera les fonctions de vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et celles de chef d'état-major général de l'armée.

Le général Gamelin sera secondé dans

deux vacances existant à la date du 21 janvier 1935, du général Bineau, directeur du Centre des hautes études militaires, et du général Huré, commandant supérieur des troupes du Maroc.

## Le krach de la Société Saint-Quentinoise de Crédit

PLUSIEURS PRÉVENUS ET TÉMOINS — IMPORTANTES PERSONNALITÉS POUR LA PLUPART — ONT ÉTÉ ENTENDUS HIER PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL, A PROPOS DE CETTE AFFAIRE QUI PORTE SUR DE NOMBREUX MILLIONS

Il a deux ans, le 25 octobre 1932 on apprenait avec stupeur dans la région de Saint-Quentin, la mise en liquidation judiciaire de la Société Saint-Quentinoise de Crédit.

La banque jouissait dans l'Aisne, dans la Somme et même dans le sud du département du Nord de la confiance absolue des petits épargnants.

N'y avait-il pas pour la diriger d'éminentes personnalités comme M. Gustave Théry, ancien directeur de la banque

financières de la Saint-Quentinoise qui distribuait des dividendes fictifs.

### 9.200 créanciers

A l'audience qui s'ouvrit hier matin au palais de justice de Saint-Quentin, il y eut la grande foule.

Parmi quelques curieux, nombreux étaient les créanciers du grand établissement de crédit venus dans l'espoir d'entendre la justice faire la lumière sur



M. MARIN, Président du Syndicat des créanciers, assistant attentivement les débats.



Un avocat s'entretenant avec les prévenus. — Au centre: M. ROUSSEL, ancien Préfet, Sénateur de l'Aisne.

Théry d'honorable mémoire, comme M. Emile Roussel, ancien préfet de l'Aisne, sénateur.

Aujourd'hui MM. Théry, Roussel et autres membres du Conseil d'administration comparaisaient devant le tribunal correctionnel de Saint-Quentin.

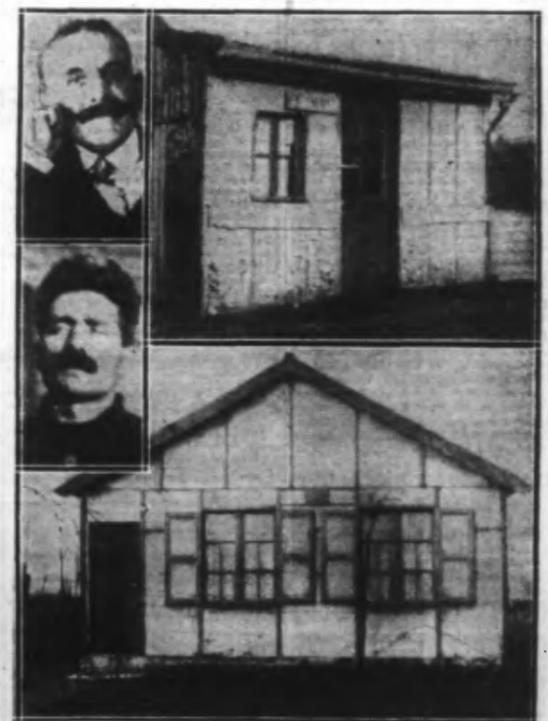
Car la justice s'est immiscée dans l'affaire, notamment au sujet des opé-

les agissements des dirigeants de la banque et de leur responsabilité. Ce n'était pourtant, dans ce public, que l'immense représentation de la masse des créanciers, au nombre de 9.200 environ, groupés au sein d'un syndicat que préside M. Marin.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

## LE CRIME D'UN JALOUX A WINGLES

L'ASSASSIN, QUI NE REGRETTE PAS SON GESTE, A ÉTÉ CONDUIT AU PARQUET DE BÉTHUNE



EN HAUT, à gauche: M. Eloi DELEPLANQUE la victime et Marceau WARTELLE le meurtrier; à droite: la buvette CRESSON où se déroula la scène de mort. — EN BAS: Le Châlet des Roses, rue Auguste-Castagne qu'habitait le meurtrier, et pour lequel il devait 6.800 francs à sa victime.

L'horrible crime commis dans l'après-midi de jeudi dans un petit café des environs de la gare de Wingles et que nous avons relaté hier dans ses moindres détails a produit une vive émotion dans toute la région minière où la victime, le meurtrier et leur famille étaient très connus.

Depuis un certain temps on s'attendait à un drame dans cette honorable famille. Le meurtrier, Marceau Wartelle, racontait depuis des mois qu'il aurait tué sa femme et son beau-père. Toute la famille avait été menacée de mort par l'énervement.

Les autorités avaient été mises au courant des menaces proférées par Wartelle; mais la loi est formelle, tant que l'intéressé n'a tenté de mettre ses projets à exécution la justice ne peut rien contre lui et les personnes de son entou-

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)